

à cette époque, étaient devenus, pour ainsi dire étrangers à leur patrie.

Mais deux autres Français, marins au service du Roi de Cochinchine, se trouvaient à la Cour vers ce même temps. Gia-Long les consulta sur la puissance Anglaise en Europe et dans l'Inde ainsi que sur la mission du S<sup>r</sup> Roberts, qui ne demandait rien moins que la cession d'un port et le privilège exclusif du commerce de Cochinchine. Ces messieurs exposèrent au Roi que c'était à peu près de la même manière que les Anglais avaient commencé à s'établir dans d'autres pays dont, par suite ils s'étaient rendus les maîtres et étaient devenus les oppresseurs de ces mêmes Princes qui les avaient accueillis avec bienveillance.

Sur ce rapport, le Roi Gia-Long (quoique d'humeur intéressée jusqu'à l'avarice) renvoya sans hésiter tous les présents qu'il avait reçus et fit dire au S<sup>r</sup> Roberts que les Anglais qui désormais viendraient commercer dans ses Etats y jouiraient sans distinction des mêmes privilèges que tout autre peuple.

Cette réponse fut un congé à l'agent anglais qui repartit aussitôt pour Canton <sup>1</sup>.]

Une pareille cession et de pareils privilèges avaient été autrefois accordés à la France, par le traité qu'avait obtenu l'Evêque d'Adran lorsqu'il vint à Versailles accompagné de son jeune pupille (*le prince* régnant aujourd'hui).

On se rappelle que l'objet de ce voyage était de demander quelques secours au Gouvernement français en faveur du roi de Cochinchine alors engagé dans des guerres civiles qui lui avaient fait perdre presque tous ses Etats, et l'avaient réduit à chercher un asile à la cour de Siam.

Ce voyage fait en France lorsque le Prince était encore enfant a laissé dans son cœur de profonds souvenirs. L'éducation qu'il reçut de M<sup>r</sup> l'Evêque d'Adran, les vertus, les lumières de ce digne prélat, pour qui ce prince eut toujours la plus profonde vénération et le plus tendre attachement, expliqueraient assez cette partialité en faveur de la France, si l'on ne se rappelait encore les services importants rendus à ce prince, dans ses différentes guerres, par un petit nombre d'offi-

1. La partie de cette lettre entre [ ] a été donnée dans le *T'oung Pao*, 1903, pp. 218-219.